# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice: 12

Qui ont pris part au vote: 11

Présents : Bernard MICHON; Mireille BERTHUIN; Coralie BOURDELAIN; Sylvaine LADAKIS; Dominique MAILLET; Patrick

MIGNOT; Guillaume CAPRON; Thierry MAZILLE; Vincent PELLETIER; Olivier THIZY

Absents : Hélène FANET ;

Procurations: Laurence LEROUX à Bernard MICHON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mireille BERTHUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, à été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 20 janvier 2014

#### **DELIBERATION N° 1:**

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT NATURA 2000

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Présidence du Comité de Pilotage est actuellement assurée par le Maire de Revel et que la structure porteuse du DOCOB est la commune de Revel.

Il convient, comme chaque année, de délibérer sur le projet et le plan de financement du poste de l'animateur lié au DOCOB.

Comme les années précédentes, ce poste est subventionné à 100 %.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et le plan de financement suivant :

Coût du projet 2014 : 16193,10 €
Subvention État : 8096,55 €
Subvention EU : 8096,55 €

## **DELIBERATION N° 2:**

OBJET : Dénomination d'une voie communale supplémentaire

Le maire rappelle la délibération en date du 18 novembre 2013 décidant de procéder à la dénomination des voies communales et adoptant les dénominations de chaque voie. Les propriétaires de voies privées ont toutefois été invités à proposer un nom pour leur rue s'ils le souhaitaient.

A la demande de plusieurs habitants d'une voie privée de nommer leur rue, Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE à l'unanimité de procéder à la dénomination de la voie privée concernée
- ADOPTE la dénomination suivante : l'impasse d'Eux Trois.

## **DELIBERATION N° 3:**

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR GROS TRAVAUX ROUTES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux à effectuer sur des murs supportant des routes communales.

Le montant hors taxes estimé s'élève à 22.940,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère.

#### **DELIBERATION N° 4:**

OBJET: AVENANT A LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire expose au conseil que la télétransmission des actes administratifs peut désormais être étendue aux actes budgétaires, depuis l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité. Ce dispositif implique la signature d'un avenant à la convention mise en place avec la préfecture qui définit les engagements de part et d'autre.

Après lecture de la convention, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention et à mettre en place la procédure.

La séance est levée à 19 h 30.